

L'Esprit et la Lettre

Le premier texte qui nous est présenté s'intitule « Analyse de la pratique ou supervision ? » Il se sous-titre : « De quoi parlons-nous ? »

Le second texte nous invite à suivre rigoureusement les méandres d'un cas de jurisprudence à propos d'un fait d'inceste.

L'un et l'autre ont en commun de résister aux facilités du jargonage. En interrogeant les mots valises qui peuplent nos voyages discursifs, ils contrarient l'idée d'un monde « tendance », soumis aux soubresauts orgasmiques d'une pensée startupisée et intemporelle. La nouveauté érigée en graal, ne se réfère à rien, ne s'oppose à rien. Elle est neuve, c'est tout. Au mieux, elle incube.

Chacun de ces textes revisite à sa manière la question de l'institution, réaffirmant que chaque individu n'est que le produit singulier d'une histoire qui le dépasse et le soumet. Mais c'est déjà beaucoup puisque ça le fait homme. Je vais évoquer apparemment autre chose.

Il y a peu de temps, l'UNIOPS (l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) proposait un communiqué de presse adoubi par plusieurs organisations du secteur de la protection de l'enfance dénonçant le choix du gouvernement concernant les mineurs non accompagnés.

En voici un extrait : « *À la veille de la préparation du projet de loi relatif à l'immigration, les signataires de ce texte, affirment fortement leur opposition à ce que l'accueil, la mise à l'abri, l'évaluation ou l'accompagnement des mineurs non-accompagnés soient organisés dans le cadre des politiques publiques liées à l'immigration. Conformément à la Convention des Droits de l'enfant, dans notre état signataire, ils doivent être considérés comme des enfants avant d'être des étrangers, et par conséquent, bénéficient d'un accompagnement éducatif tout au long de leur prise en charge et dans le cadre de la Protection de l'Enfance.* »

Beau bombage de torse ! C'est la méthode qu'utilisent les gorilles pour impressionner. Beaucoup d'air pour transformer leur cage thoracique en caisse de résonance et faire au moins autant de bruit que l'autre en face. Bruit contre bruit.

La radicalité supposée de l'un nourrit la radicalité de l'autre.

Mais revenons au texte : il nous faudrait admettre, selon les principes émis, que l'adversité procède d'un ordre prioritaire, et que présentement, dans le monde de l'immigration, on est enfant avant d'être étranger.

« Enfants avant d'être étrangers » appelle « Étrangers avant d'être enfants ». C'est donc au nom de l'âge qu'il faut discriminer et considérer que cet âge qui les sépare est plus fort que ce qui les rapproche, à savoir leur condition de personnes prises dans les flux migratoires.

Enfants avant d'être étrangers : serait-il possible d'être l'un et l'autre sans prérogative exclusive... ?

Il y a quelques temps, dans notre association, nous avons accueilli dans le cadre d'un dispositif dédié des familles migrantes. Or il est apparu au cours de cet accueil que l'un des jeunes bénéficiant de ce dispositif était mineur sans lien familial avec les autres personnes accueillies. Il avait donc soudainement la qualification de « mineur non accompagné » (MNA), nouvelle appellation des anciens « mineurs isolés étrangers » (MIE). Sitôt l'information transmise et connue par les services du département, il fallait mettre fin, *ipso facto*, à cette situation qui nous mettait hors cadre de toutes les conventions et lois relatives à l'enfance et à sa protection, et trouver, le jour même, à ce jeune MNA ex MIE, une place dans un foyer estampillé « Protection de l'enfance ».

Voilà donc des personnes qui, ensemble, ont fui la situation de leur pays, bravé les frontières et les océans, échappé aux plus grands dangers qu'aucun de nous n'imagine devoir vivre, et qui du jour au lendemain devaient être séparés au motif que la date de naissance accusait un déficit de quelques mois. La loi a son esprit, et sa lettre ses parapluies...

Je reste perplexe.

Bonne lecture.
Didier Wouters

PS : À découvrir également sur notre site internet les résultats et les enseignements d'une recherche action en Ille et Vilaine, relatifs au développement de stratégies de prévention en Protection de l'enfance.

Quand la question de l'économie ne se résume pas à une diminution de dépenses, mais vient interroger l'organisation et la structuration des échanges.

Les deux textes qui suivent nous parlent, chacun à sa manière de la solitude, de sa nécessaire advenue dans la construction de l'homme, et de son indispensable négociation dans la libération de l'énergie créatrice.